PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL 3 EN OCCITANIE

PREMIER DIAGNOSTIC SUR LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE RÉGIONAL

Un diagnostic pour mieux cerner les enjeux régionaux en matière de santé au travail

Comprendre la situation régionale en matière d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de conditions de travail pour définir des priorités d'actions de prévention des risques professionnels : voici la méthode de travail mise en place dans le cadre du Plan Régional Santé Travail 3 (PRST) en Occitanie.

Cette synthèse est issue du diagnostic régional réalisé par le CREAI-ORS Occitanie[1] auquel s'ajoutent quelques données complémentaires et s'adresse à tous les employeurs et tous les salariés de la région. Elle permet de comprendre comment a été construite **la première feuille de route de la nouvelle région Occitanie sur la santé au travail**, définie par les partenaires sociaux, la DIRECCTE et les acteurs de prévention.

Tout au long du document, vous pourrez vous référer aux actions correspondantes qui sont déclinées sur le site du PRST.

Renforcer les connaissances et les systèmes de données

Placer le dialogue social au cœur de la politique de santé au travail

[1] CREAI-ORS Occitanie : Centre Régional d'Actions et d'Informations « en faveurs des personnes en situation de vulnérabilité » - Observatoire Régional de la Santé

SOMMAIRE

Les données socio-économiques 1
Les accidents du travail et les maladies professionnelles 3
La prévention de la désinsertion professionnelle 5
Les conditions de travail 7
Les données par zones d'emploi 8
Conclusion 8

QUELQUES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POUR MIEUX COMPRENDRE L'OCCITANIE

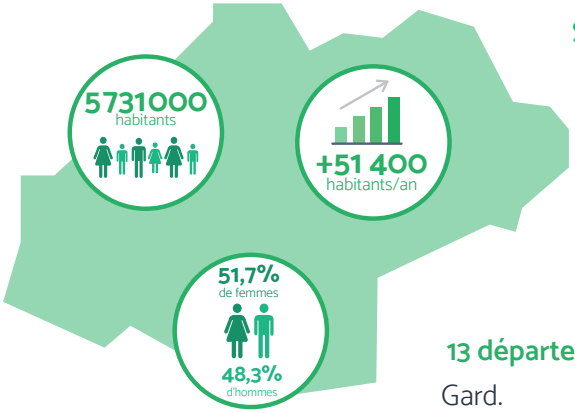

Superficie de 72 700 km² : 2ème région la plus étendue de France Métropolitaine.

5 731 000 habitants en 2014 : une densité faible mais une croissance 2 fois plus importante qu'au niveau national.

13 départements : 55% de la population en Haute-Garonne, Hérault et Gard.

LES POINTS SAILLANTS SUR LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

(SOURCE INSEE 2008-2013)

- Un taux d'activité plus faible mais qui augmente plus qu'au niveau national.
- Un taux d'activité qui augmente chez les femmes et les séniors ; un taux d'emploi qui baisse chez les jeunes.

Accompagner le vieillissement actif

Renforcer la formation en santé et sécurité au travail

1 400 000 salariés dans le **secteur privé**

85 % des emplois sont des **emplois salariés**

1/4 des emplois salariés proviennent de la **Fonction publique**

- L'inégale répartition des catégories socio-professionnelles (CSP) selon les zones d'emploi : les cadres plus présents sur les métropoles de Toulouse et Montpellier, les employés sur les zones sud et est, les ouvriers sur les zones nord-est.
- Les secteurs les plus représentés en région : commerce, transports et services divers puis de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale.

Une très large majorité de très petites entreprises

1 à 9 salariés	164 914	87,2%
10 à 19 salariés	12 440	6,6%
20 à 49 salariés	7633	4%
50 et plus	4109	2,2%
Total	189 096	100%

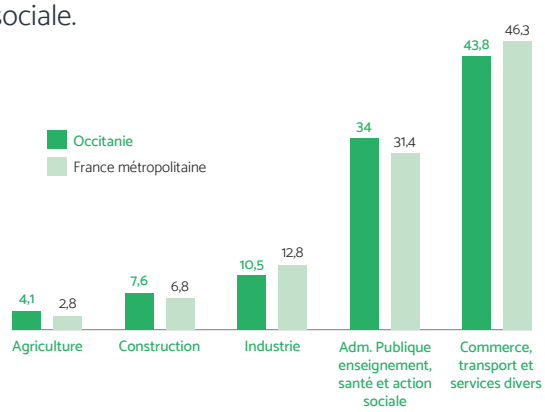

Pourcentage des établissements par tranches d'effectif et par zones d'emploi - Occitanie 2016

1 à 9 salariés

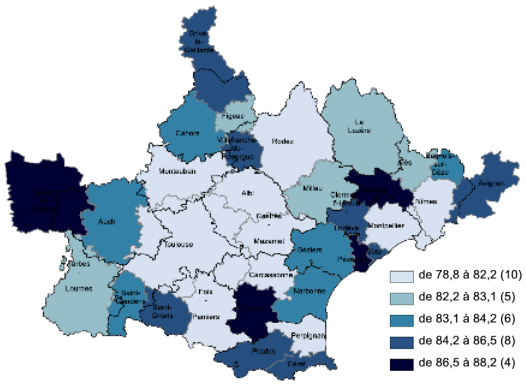

10 à 19 salariés

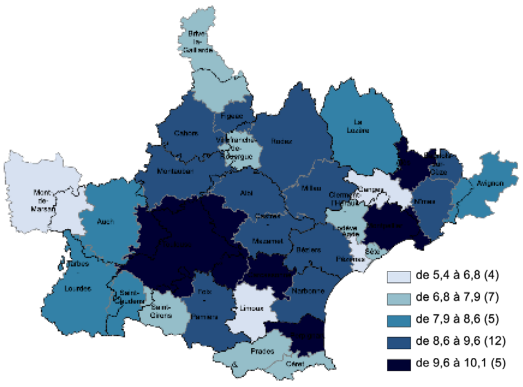

20 à 49 salariés

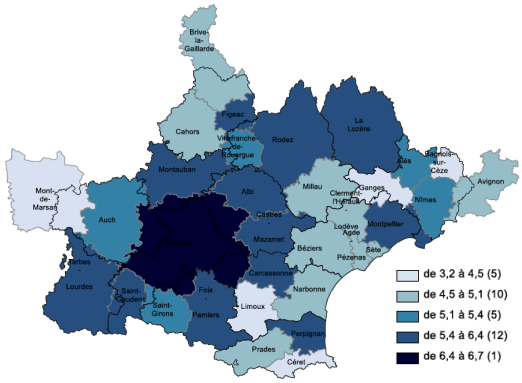

50 salariés et plus

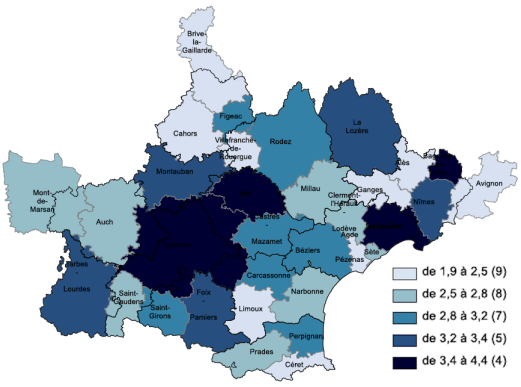

Structurer une offre de service en direction des PME-TPE

Poursuivre l'évolution du rôle du système d'inspection du travail

Les chiffres clé du service prévention des Carsat MP et LR pour les salariés du régime général - 2016

	2016	Evolution sur un an	Principales circonstances des AT
Les accidents du travail avec arrêt	54825	+ 1,1%	Pour les 3/4 des AT : • **Mouvements du corps** (porter, soulever, se lever, déposer, se baisser, marcher...) • **Chutes**
Les accidents du travail graves (avec incapacité permanente)	3013	- 2,1%	
Les accidents du travail mortels	51	- 8,9%	**Accidents de la route** pour plus de 50% des AT mortels
Les accidents de trajet	6720	+2,4%	

LES POINTS SAILLANTS SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL POUR LES SALARIÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL (2011-2016)

- Un indice de fréquence d'accident du travail avec arrêt au niveau régional qui reste supérieur à la moyenne nationale mais qui décroît sur la majorité des départements.
- Une évolution hétérogène des indices de fréquence avec IPP entre les départements.
- Deux secteurs d'activité regroupent une part plus importante des accidents du travail qu'ils ne représentent de salariés : le secteur de la construction et le très vaste secteur du commerce de gros et de détail, des transports, de l'hébergement et de la restauration.
- Des indices de fréquence très supérieurs à la moyenne régionale (38,9%) dans des secteurs employant le plus de salariés en Occitanie : l'hébergement médicalisé pour personnes âgées, la grande distribution et les activités des agences de travail temporaire.
- Un taux de gravité toujours en augmentation.

Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail ou de maladies professionnelles avec arrêt rapporté à 1000 salariés

Taux de gravité : nombre de jours perdus pour 1000 heures travaillés

IPP : incapacité partielle permanente

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en Occitanie et en France entre 2011 et 2016, régime général

Source : Carsat LR et MP, exploitation ORSMIP

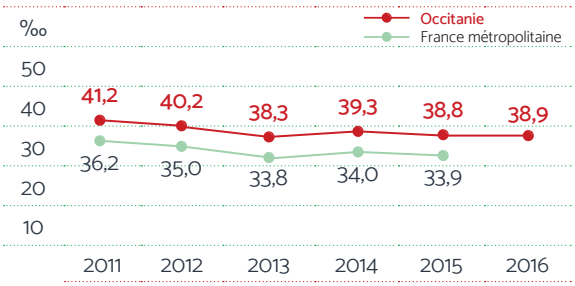

Indice de fréquence d'accidents du travail avec arrêt en 2016 (pour 1000 salariés) et taux de variation entre 2011 et 2016 (en%)

Source : Carsat LR et MP, exploitation ORSMIP

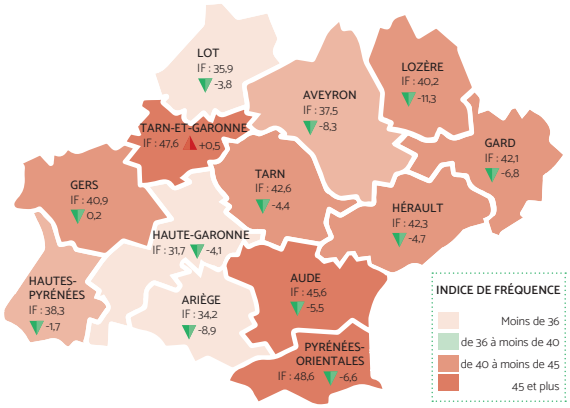

Renforcer et accompagner l'évaluation des risques

Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied

Prévenir le risque routier professionnel

LES CHIFFRES CLÉ DANS L'AGRICULTURE

- Un indice de fréquence stable des accidents de travail avec arrêt (32,1 pour 1000 salariés en 2016), équivalent au niveau national (31,3), hétérogène selon les départements (le plus élevé en Lozère).
- Des accidents avec séquelles qui augmentent (+42,8%) entre 2014 et 2016.
- Un taux de gravité stable des accidents du travail (2,3 pour 1000 salariés) supérieur à celui du territoire national (1,9 pour 1000 salariés).
- Les secteurs les plus accidentogènes (accidents du travail avec arrêt) : les travaux forestiers et la filière de l'apprentissage.
- Une exposition importante aux produits phytopharmaceutiques liée au poids de certains secteurs d'activités (viticulture, arboriculture et grandes cultures principalement). En 2016, 10 775 tonnes de substances actives ont été commercialisés en Occitanie, dont les 2/3 sont des fongicides (forte représentation de cultures pérennes, particulièrement dans le Gard, l'Hérault, l'Aude et le Gers). Le soufre (4694 T) et le glyphosate (1 321 T) sont les substances actives les plus vendues. Il est à noter que l'utilisation de produits de biocontrôle est en constante augmentation depuis 20 ans. 77% des quantités de substances actives vendues présentent un risque pour la santé et 12% sont classées CMR (cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction)». Source : « extraction BNVD 2016 »

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt en Occitanie et en France entre 2011 et 2016, régime agricole

Source : MSA Occitanie, exploitation ORSMIP

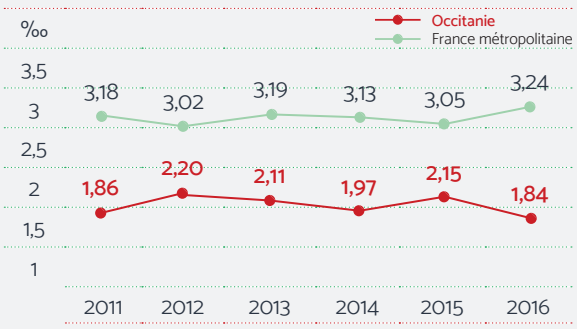

Prévenir l'exposition aux risques phytopharmaceutiques

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Les chiffres clé du service prévention des Carsat MP et LR pour les salariés du régime général - 2016

	2016	Evolution sur un an
Les maladies professionnelles (MP) avec arrêt	2492	- 1,2%
Les maladies professionnelles avec incapacité permanente	1247	- 6,7%
Les maladies professionnelles mortelles	19	+ 5,5%

MALADIES PROFESSIONNELLES ET MODALITÉS DE RECONNAISSANCE

Une maladie est considérée comme d'origine professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à une nuisance ou si elle résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle (on parle de maladie à caractère professionnel).
La reconnaissance et la prise en charge d'une maladie à caractère professionnel par la Sécurité sociale peut se faire lorsque celle-ci remplit toutes les conditions de prise en charge inscrites dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (durée de l'exposition, activités réalisées, etc.) ou sinon, lorsque les conditions prévues par les tableaux ne sont pas toutes remplies, à travers l'avis du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnels (CRRMP).

Faire face aux enjeux liés à la dégradation de l'amiante

Prévenir l'exposition aux risques chimiques

LES POINTS SAILLANTS SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES

(2011-2016)

- Un indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt inférieur à celui de la France et hétérogène selon les départements (régime général et régime agricole).
- Un indice de fréquence des maladies professionnelles graves (avec IPP) stable pour le régime général et en augmentation pour le régime agricole.
- Troubles musculo-squelettiques (TMS) en 2016 pour le régime général : 2 399 cas représentant 87% des maladies professionnelles reconnues.
- Les maladies professionnelles reconnues les plus fréquentes :
  - *Les affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (tableau 57) : un peu plus de 80%.*
  - *Les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (tableau 98) : environ 6%.*
  - *Les affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante (tableau 30) : un peu plus de 3%.*

Evaluer et diffuser les démarches et les outils développé en matière de prévention des TMS

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt en Occitanie et en France entre 2011 et 2016, régime général

Source : Carsat LR et MP, exploitation ORSMIP

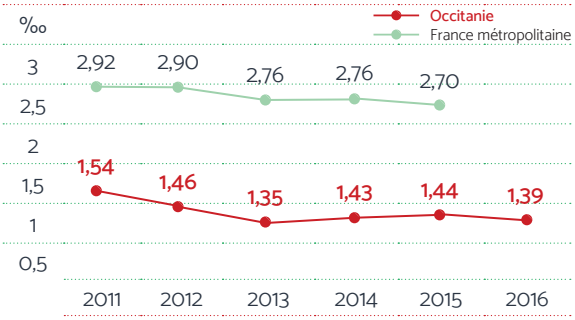

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt en 2016 (pour 1000 salariés) et taux de variation entre 2011 et 2016 (en%)

Source : Carsat LR et MP, exploitation ORSMIP

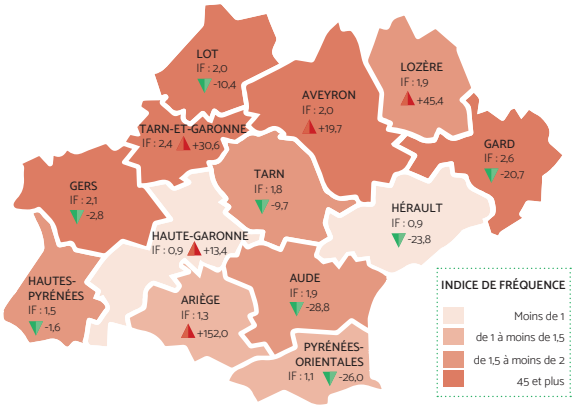

LES CONSULTATIONS DE PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES

Souffrance psychique au travail : 38,4% des problèmes de santé au travail recensés par le Centre de Consultations de Pathologies Professionnelles (CCPP) de Toulouse.
TMS : 20,8%
Cancers d'origine professionnelle : 1,28%.

Il existe 2 CCPP en Occitanie (CHU de Toulouse et CHU de Montpellier) qui font parti du réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles.

Prévenir les risques psychosociaux

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) est la prévention du risque de perte d'emploi d'un salarié à la suite d'une altération de sa santé

HANDICAP Source Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) en Occitanie

- 16 898 travailleurs handicapés employés dans le secteur privé (voir carte) et 14 422 agents dans la fonction publique (2014).
- Evolution des demandeurs d'emploi en Occitanie : entre 2012 et 2015, une augmentation de 33% pour les personnes handicapées contre 19% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (voir graphique ci contre).
- Les demandeurs d'emploi handicapés sont moins qualifiés, plus âgés et inscrits depuis plus longtemps à Pôle Emploi que la moyenne des demandeurs d'emploi tous publics.
- Entre 2014 et 2015, le nombre de contrats de travail signés à l'issue d'un accompagnement Cap Emploi est resté relativement stable (-2%). Pour autant, les placements en emploi durable ont augmenté de 6%.
- Maintien en emploi entre 2014 et 2015 : 4 279 assurés bénéficiaires d'un accompagnement du service social des Carsat MP et LR, 2 207 travailleurs handicapés (tous régimes sociaux) ont été accompagnés par les SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés).

Nombre de travailleurs handicapés employés dans les entreprises en 2014

Source : DIRECCTE, traitement Amnyos

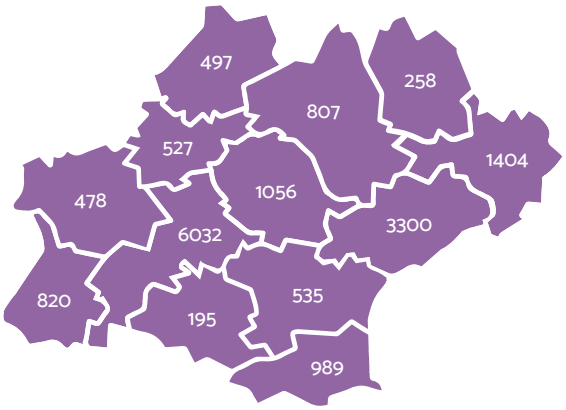

DEBOE : demadeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (handicapés) ; DETP : demandeurs d'emploi tous publics

Source : Agefiph

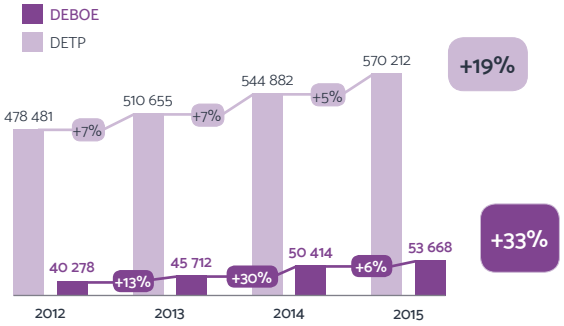

Favoriser le maintien en emploi

MALADIES CHRONIQUES ÉVOLUTIVES (MCE)

- Cet indicateur est intéressant à regarder dans la mesure où les salariés atteints d'une maladie grave peuvent rencontrer des problèmes de maintien dans leur emploi. Les principales affections de longue durée sont reportées dans le tableau.

477 728 affections de longue durée pour les 15/64 ans en Occitanie en 2014 dont :		
Affections psychiatriques de longue durée	**21%**	52% 48%
Diabète	**16,7%**	41% 59%
Maladies cardiovasculaires	**16,5%**	27% 73%
Cancers	**15,2%**	63% 37%

LES INAPTITUDES AU TRAVAIL

- Selon une étude menée en Languedoc-Roussillon en 2016 sur des situations d'inaptitude, deux types de pathologies sont à l'origine de 75% des mises en invalidité : les pathologies ostéoarticulaires (36,5%) et les pathologies de la sphère mentale (36,6%).

Nombre d'inaptitudes médicales au travail prononcées par les médecins du travail en 2016 (régime général - SSTI)	
Effectif salarié concerné	**1 128 951**
Aptitudes avec restrictions ou aménagements	**30 344** *(2,7%)*
Inaptitude au poste (apte à un autre)	**6 774** *(0,6%)*
Inaptitude à tous postes	**5 741** *(0,5%)*

Maintenir en emploi les travailleurs atteints de MCE

Favoriser la collaboration entre santé au travail et santé publique

Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel

Il existe peu de données sur les conditions de travail des salariés en Occitanie. Les données présentées ici sont issues de l'**enquête SUMER** (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques) conduite par la DARES, le service statistiques du ministère du Travail. Six types de conditions de travail à risque ont été identifiés :

- Les contraintes physiques intenses.
- Les situations d'exposition à des agents chimiques.
- Les situations d'exposition à des agents biologiques.
- Les contraintes d'horaires atypiques.
- Les contraintes de rythme de travail.
- L'exposition à des facteurs de risques psychosociaux.

Les chiffres de l'enquête datant de 2010, ont peut facilement imaginer que le **poids des expositions à des facteurs de risques psychosociaux soit aujourd'hui nettement plus important**. De plus, ne sont pas pris en compte les métiers du secteur public.

LES POINTS SAILLANTS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Famille de contraintes	Métiers les plus concernés	% des salariés exercant ces métiers en Occitanie	Spécificités par zone d'emploi
Les situations d'exposition à des agents chimiques	Les agents d'entretien, les aides-soignants, les ouvriers du gros œuvre du BTP, béton, extraction et conducteurs d'engins de BTP, les aides à domicile et aide-ménagères, les infirmiers et sages-femmes. On peut y ajouter les exploitants et salariés agricoles.	33%	47% des salariés dans les zones d'emploi de la Lozère et de Saint Girons, peu sur les zones de Toulouse et Montpellier.
Les situations d'exposition à des agents biologiques (risque infectieux)	Les agents d'entretien, les professionnels de l'action sociale et orientation, les aides-soignants, les aides à domicile et aide-ménagères.	33%	52% des salariés dans la zone d'emploi de Prades et 48% celle de la Lozère.
Les contraintes physiques intenses (manutention, position debout, gestes répétitifs, vibration, etc.)	Les aides-soignants, les aides à domicile et aide-ménagères, les ouvriers du gros œuvre du BTP, béton, extraction et conducteurs d'engins de BTP.	27%	Les zones d'emploi les moins concernées sont celles de Toulouse et Montpellier.
Les contraintes d'horaires atypiques (travail le dimanche, jours fériés, de nuit ; durée de travail supérieure à 40h par semaine)	Les conducteurs de véhicules, les aides-soignants, les infirmiers, les personnels d'études et de recherche et les employés et et agents de maîtrise de l'hôtellerie restauration.	20%	Peu de variation selon la zone d'emploi.
Les contraintes de rythme de travail (soumis au déplacement automatique d'une pièce, d'un produit, à une cadence automatique ; interdépendance immédiate avec des collègues, d'un client, etc.)	Les techniciens et agents de maîtrise maintenance, les cuisiniers, les ouvriers qualifiés et non qualifiés manutention, métallurgie, mécanique, bois.	18%	Deux zones d'emploi plus concernées : Figeac et Brive mais pour des métiers différents (ouvriers qualifiés métal, mécanique, industries graphique et ouvriers non qualifiés industrie de process).
L'exposition à des facteurs de risques psychosociaux (liés à une demande psychologique intense, une latitude décisionnelle limitée et un faible soutien social)	Les aides-soignants, les secrétaires, les employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie restauration, les cuisiniers, les ouvriers qualifiés manutention.	16%	15 à 20% de salariés exposés dans la majorité des zones d'emploi (21% pour la Lozère, 20% pour Prades).

Certains métiers cumulent plusieurs types d'expositions. Pour exemple, les cuisiniers sont exposés aux six familles de contraintes, les aides-soignants à cinq.

Favoriser la qualité de vie au travail

Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail

Pourquoi regarder les données santé travail au niveau des zones d'emploi ?

Pour la première fois dans un diagnostic régional santé travail, les données ont été analysées pour chacune des 33 zones d'emploi de la région. Des « profils santé travail » ont été construits pour chaque territoire, reprenant données socio-économiques, chiffres clé en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles et analyse des conditions de travail à risques. Zoomer sur les territoires à la maille de la zone d'emploi permet de mieux cibler les problématiques de santé travail au niveau du territoire, au plus près des entreprises et des salariés. Cela permet ainsi d'affiner l'analyse et de ne pas rester sur des moyennes départementales ou régionales qui pourraient biaiser les priorités d'actions sur les territoires.

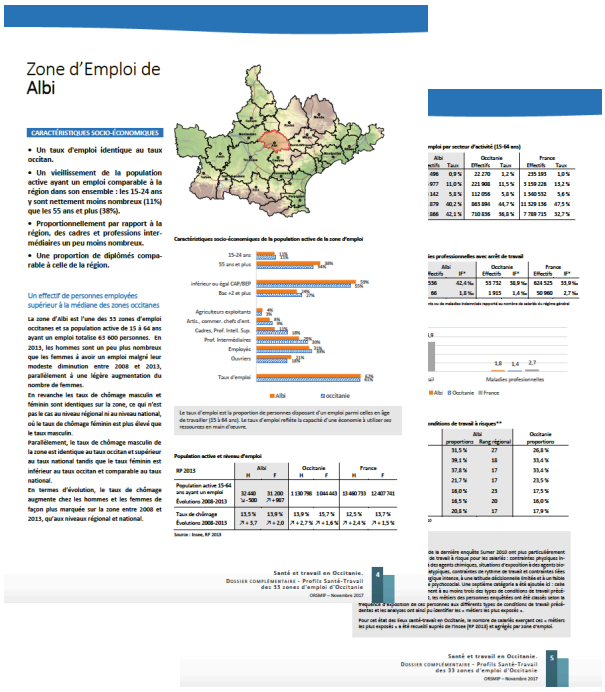

POUR ALLER PLUS LOIN

Rendez-vous sur le site internet du PRST Occitanie pour retrouver les documents complets et toutes les actualités du PRST.

- **Téléchargez ici le diagnostic régional**
- **Téléchargez ici le dossier complémentaire par zone d'emploi**

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme de communication

CONCLUSION

Quelles suites données à ce diagnostic ?

Présenté aux partenaires sociaux du PRST Occitanie, ces éléments de diagnostic santé travail ont permis de cibler certaines actions de prévention déclinées sur la période du Plan (2016-2020) et de tirer des enseignements sur la méthode de diagnostic employée pour le suivi des actions et la construction du prochain PRST en Occitanie.

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
OCCITANIE
2016 - 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

prst-occitanie.fr

2018 - Réalisation Aract Occitanie - Crédit photo Freepik